



## COMMUNE DE BAGNOLS

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13/01/2022

- Président de séance : Jean-François FADY, maire
- Secrétaire de séance élue : Audrey BARON-GUTTY
- Membres présents à la séance : 13 ; absents excusés : 2

**DELIBERATION**

**Délibération 20220113-1 : Engagement de réaliser les travaux portant sur la mise en œuvre de projets de sécurité routière et acceptant la subvention départementale « Amendes de police » de 2 568 €**

**Délibération 20220113-2 : Versement prime exceptionnelle Covid (prime Macron) pour les agents**

Pour faire face à la crise sanitaire, la commune de Bagnols a dû adapter son fonctionnement dans l'urgence, et les agents ont été impactés par la mise en œuvre de dispositifs exceptionnels, des tâches supplémentaires ou du temps de travail atypique. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la gestion de l'épidémie du Covid-19 et fixe le montant plafond pouvant être versé à 1 000 € par agent, non reductible. Le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle est défini par arrêté du maire.

**Délibération 20220113-3 : Convention pour interventions exceptionnelles en cas de neige**

Au cours de la période hivernale, un agent communal est chargé d'intervenir en cas d'enneigement des voies communales. En cas d'absence forcée de cet agent (maladie par exemple), le maire propose de confier cette tâche aux élus du conseil municipal en mesure de conduire le tracteur équipé pour cela. Ils interviendront à titre gracieux. Une convention entre ces personnes et la mairie sera réalisée afin d'en fixer les conditions d'intervention, notamment en termes d'assurance.

**Délibération 20220113-4 : Délibération pour l'ouverture de crédits pour 2022**

En application de l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil municipal autorise le maire à ouvrir des crédits d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts au budget pour la section d'investissement de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Délibération 20220113-5 : Mise en place du RIFSEEP suite à l'avis favorable du CT du CDG69**

Le présent régime indemnitaire (RIFSEEP) est attribué aux agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné. Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement et comprend 2 parts : l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et versée mensuellement, et le complément indemnitaire annuel (CIA) versé annuellement selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Les bénéficiaires par cadre d'emploi de ce régime indemnitaire sont : rédacteur, technicien, adjoint technique, adjoint administratif, ATSEM.

**Catégorie B :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emploi des <b>Rédacteurs territoriaux, techniciens territoriaux</b>			Montant annuel maximum de l'IFSE	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois	Cadre d'emploi		
Groupe B1	Direction de service, coordination	Rédacteur	12 000 €	1 500 €
Groupe B2	Adjoint responsable d'un service, encadrement de proximité, emploi avec responsabilité dans un domaine de compétence sans management d'équipe, expertise rare.	Rédacteur, technicien	9 600 €	1 200 €
Groupe B3	Emplois d'instruction avec expertise courante de travaux ou de gestion administrative, comptable, etc.	Rédacteur, technicien	7 200 €	1 000 €

**Catégorie C :**

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emploi des <b>Adjointes techniques territoriales, adjointes administratives territoriales, ATSEM</b>			Montant annuel maximum de l'IFSE	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois	Cadre d'emploi		
Groupe C1	Encadrement de proximité, technicité, expertise rare, secrétariat de mairie, sujétions	Adjoint administratif, adjoint technique, ATSEM	7 200 €	1 000 €

## CR de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2022

Groupe C2	Technicité, sujétions ou qualifications particulières	Adjoint administratif, adjoint technique, ATSEM	6 000 €	8 00 €
Groupe C3	Agents d'exécution, activités opérationnelles	Adjoint administratif, adjoint technique, ATSEM	4 800 €	6 00 €

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ou ARRÊTÉ

- Arrêtés municipaux pris depuis le 25 novembre 2021, y compris les arrêtés d'urbanisme
- Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal depuis le 25 novembre 2021.

### INFORMATIONS DES COMMISSIONS

**Jean-François FADY** : DP de Bouygues Telecom pour pose d'une antenne 5G aux Tuillières en cours d'instruction. Le sous-préfet a répondu au courrier adressé par le maire : une antenne ne peut pas être refusée au titre du pouvoir de police du maire ou du principe de précaution.

Budget 2022 en cours de préparation avec programmation sur plusieurs années des projets prioritaires. Réalisation en décembre 2021 de l'entretien individuel annuel des 8 agents.

Possibilité de déposer les demandes d'urbanisme en ligne via la plateforme SVE : <https://sve.sirap.fr> ; les demandes en format papier restent bien sûr toujours possibles en mairie.

Dossier ouvert auprès de SUEZ pour dégrèvement de factures liées à des fuites d'eau non détectées et non signalées à la mairie via le dispositif d'alerte à laquelle la mairie est pourtant abonnée.

A partir du 1<sup>er</sup> février 2022, nouvelles normes de tri sélectif → Tout emballage, quelle que soit sa nature, sera à déposer dans la poubelle jaune. Le reste ira dans la poubelle grise, en déchetterie ou dans un composteur.

Dépôt sauvage à déplorer le long de la D19 ; les agents de la commune vont l'enlever.

SAVA : les travaux rue de la Pompe débutent en janvier → perturbations pour la circulation et le stationnement.

**Thierry TRONCY** : Projet regroupement Mairie/La Poste : préconsultation des artisans par l'architecte pour chiffrage budget ce qui va permettre de phaser le projet et solliciter des subventions.

Commission Développement durable : elle se réunira le 20 janvier.

SYDER : demande de chiffrage pour l'installation d'éclairages publics complémentaires.

**Audrey BARON-GUTTY** : travaux initiés en 2020 dans le cimetière sont terminés (financement à 50% par subvention départementale) : accessibilité, pose d'un second columbarium et aménagement du jardin du souvenir. Aménagements à effectuer au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 : meilleure répartition des points d'eau, déplacement du banc de l'espace cinéraire.

Choix d'un cabinet d'architecte du patrimoine pour l'étude diagnostic de l'église Saint-Blaise (prévue au printemps 2022) ; demande de subvention déposée auprès de la DRAC.

Carte de vœux 2022 déposée dans les boîtes aux lettres de la commune.

Bulletin municipal 2022 en cours de finalisation

### QUESTIONS DIVERSES

- Prochaine séance du conseil municipal : jeudi 10 février 2022 à 20h
- Cérémonie de printemps (report de la cérémonie des vœux) : vendredi 4 mars 19h (sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)

La secrétaire de séance,

  
Audrey BARON-GUTTY

Le Maire,

  
Jean-François FADY